

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 3 octobre 2024

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

désigne Madame Dittrich Annie en tant que Secrétaire de séance, assisté(e) par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024**

approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024

Point 3. FINANCES

3.1- Souscription de lignes de trésorerie

autorise Monsieur Rotolo, Président, à signer un crédit de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

1) Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 2 300 000 euros (deux millions trois-cent mille euros)
- Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : À déterminer
- Date d'Échéance Finale : À déterminer
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,59 %
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,10 % mensuel
- Base de calcul de la CNU : exact/360
- Commission d'engagement : 0,10 % de l'encours plafond

2) Étendue des pouvoirs du signataire :

- Monsieur Rotolo, Président, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet

3.2- Admission en non-valeur 2024

prononce une admission en non-valeur pour les créances suivantes :

➤ Budget Eau potable :

Ventes d'eau et divers, pour 6 971,51 euros

➤ Budget Pépinière :

Loyers, prestations et divers, pour 7 270,30 euros

➤ Budget Environnement :

RIOM, pour 94 424,95 euros

Point 4. ASSAINISSEMENT

4.1- Travaux de réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées (STEU) – Point d'information portant sur l'état d'avancement

acte l'état d'avancement des études en cours

4.2- Sources de Soultzmatt – Avenant à la convention de rejet fixant les conditions d'admissibilité des rejets industriels

- valide la régularisation de la convention de rejet fixant les conditions d'admissibilité
- maintient les éléments techniques et financiers tels que précisés dans la convention provisoire
- valide l'application de l'avenant n°1 au conventionnement
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent

Point 5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1- Convention de délégation de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises, entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et la CCRG – Approbation d'un dispositif d'aide

- adopte le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise intitulé « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises » tel que détaillé dans le règlement

- précise que les enveloppes annuelles futures dédiées à ce dispositif seront fixées à chaque budget ; en 2024, le montant est de 150 000 euros
- délègue à la Collectivité européenne d'Alsace une partie de la compétence intercommunale d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise, correspondant au dispositif du « Fonds de soutien à l'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises »
- approuve en conséquence la convention portant délégation de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement à immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises à conclure entre la CCRG et la Collectivité européenne d'Alsace
- précise que la délégation est établie pour une durée de six ans, dans le strict cadre de la convention
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de délégation
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et nécessaires à la mise en œuvre de la délégation précitée
- approuve, dans ce cadre, le modèle de convention de partenariat à conclure, après instruction des demandes d'aides conformément aux dispositions figurant dans la convention de délégation précitée, avec chaque bénéficiaire, mentionnant les obligations et les engagements respectifs de toutes les parties, et qui constitue une annexe à la convention de délégation

5.2- Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive au sein de la ZAC Daweid à Issenheim – Conventonnement avec Archéologie Alsace

- autorise la CCRG à réaliser le diagnostic archéologique sur l'emprise de l'opération matérialisée sur le plan annexé à la convention et en conséquence règle la première demande de la redevance d'archéologie préventive
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant délégué, à signer la convention à conclure avec Archéologie Alsace actant des dates du démarrage du diagnostic et des conditions de sa réalisation

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant délégué, à signer tout document afférent à ce diagnostic (avenant, état des lieux avec les exploitants en place le cas échéant, procès-verbal de mise à disposition des terrains et procès-verbal de fin de chantier après remise en état des terrains)

5.3- Dispositif commerce – Bonification des cartes-cadeaux

- valide l'enveloppe financière de 15 000 euros TTC sur un an
- valide le conditionnement de l'accès à l'incitation financière à l'existence d'un Siret
- valide la période de bonification (du 15 octobre au 31 décembre 2024)

5.4- Accord de principe portant sur la cession d'un terrain sis à Soultzmatt-Wintzfelden donne un accord de principe portant sur la cession précitée

Point 6. ENVIRONNEMENT

6.1- Mission Eau Guebwiller-Rouffach – Paiement de la première année du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- valide les rémunérations déterminées sur la base du bilan établi pour la première année d'engagement dans le dispositif de Paiements pour Services Environnementaux selon le tableau ci-dessous :

Nom de l'agriculteur	Montant prévisionnel	Montant réel à payer en 2024
Jean-Marc Wild	7 929,10 €	4 563,03 €
Christophe Haenni	5 105,77 €	4 244,01 €

- habilite Monsieur le Président à procéder aux versements des montants réels 2024 précités

Point 7. CAMPING LE FLORIVAL

7.1- Décisions Modificatives au Budget Camping Le Florival 2024 (M4)

- examine et approuve les Décisions Modificatives Camping Le Florival 2024 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre

Point 8. DÉVELOPPEMENT

8.1- Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon – Avenant n° 1 à la convention de financement relative au versement de subventions d'investissements pour les aménagements été/hiver 2022

- valide l'avenant n° 1 à la convention financière
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Point 9. MOBILITÉ

9.1- Service de covoiturage – Reconduction

- valide la poursuite du service
- valide le fonctionnement, l'enveloppe financière d'aide aux conducteurs et l'incitation financière
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions liées à la mise en place du service auprès de l'opérateur BlaBlaCar Daily
- autorise les services à inscrire les dépenses aux Budgets 2025, 2026, 2027
- autorise les services à déposer le dossier de subvention au titre du Fonds Vert

Point 10. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

10.1- Programme et budget 2025 du Pays d'art et d'histoire

- approuve le programme des actions du Pays d'art et d'histoire pour l'année 2024
- approuve le budget s'y rapportant et inscrit la dépense correspondante au Budget Général (M57)
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux actions ainsi que la convention de financement avec la DRAC Grand Est pour l'année 2024

Point 11. HABITAT

11.1- Avenant n° 2 au marché public de suivi-animation OPAH-RU

- valide l'avenant n° 2 au marché précité
- habilite Monsieur le Président à le signer

Point 12. RESSOURCES HUMAINES

12.1- Création de postes

- crée les postes suivants avec effet au 15 octobre 2024 :
 - un poste d'Attaché principal de conservation du patrimoine à temps complet
 - deux postes d'Adjoint technique principal de deuxième classe
- modifie le tableau des effectifs

- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaire à leur application
- procède à la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante aux Budgets Général M57 et Assainissement de l'exercice 2024

12.2- Prolongation d'un an du contrat avec Mutest et tarifs 2025

valide les augmentations figurant ci-dessous :

Caté-gorie	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2025 + 7,9 %
Isolé	56,63 €	59,46 €	64,71 €	73,82 €	83,74 €	90,36 €
Couple	90,60 €	95,13 €	103,54 €	118,12 €	134,00 €	144,59 €
Famille	113,25 €	118,91 €	129,43 €	147,65 €	167,50 €	180,73 €

12.3- Présentation du Rapport Social Unique (RSU) – Exercice 2023

prend connaissance du Rapport Social Unique 2023

12.4- Mandat spécial de déplacement – Rencontre nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH)

- autorise Monsieur le Président à signer l'ordre de mission et la note de frais correspondants
- affecte la dépense au budget correspondant
- accorde au Président une délégation permanente portant sur l'octroi d'un mandat spécial de déplacement

Point 13. RAPPORTS D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2023

13.1- Rapport d'activité du Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur 4 (SM4)

prend acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur 4

13.2- Rapport d'activité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

prend acte du rapport d'activité 2023 du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon

13.3- Rapport d'activité du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

prend acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Point 14. INFORMATIONS

14.1- Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2024

est informé que la répartition de droit commun aboutit aux prélèvements suivants :

(en €)	2023	2024
CCRG	101 191	88 995
Bergholtz	3 590	3 058
Bergholtz-Zell	1 381	1 174
Buhl	12 398	10 423
Guebwiller	46 566	39 399
Hartmannswiller	2 043	1 747
Issenheim	18 607	15 740
Jungholtz	3 137	2 673
Lautenbach	5 697	4 817
Lautenbach-Zell	3 115	2 652
Linthal	2 295	1 976
Merxheim	8 309	6 852
Murbach	666	564
Orschwihr	3 859	3 344
Raetersheim	4 075	3 515
Rimbach	527	456
Rimbach-Zell	914	770
Soultz	32 801	27 579
Soultzmatt- Wintzfelden	10 361	8 740
Wuenheim	2 748	2 355
Total	264 280	226 829

14.1- Dévolution de marchés publics

est informé de la dévolution de marchés publics.

Le Président



Marcello ROTOLO